

## Département de la Moselle

### Arrondissement de BOULAY

#### Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

---

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire

---

#### Séance du 29 février 2024

Etaient présents :

*Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Madame Sylviane MEGEL-FESTOR, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Alain PIFFER, Monsieur Vincent CRAUSER (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Jean-Michel BRUN (Pouvoir de Monsieur François BIR) (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Madame Eléonore PRZYBYLA (Pouvoir de Monsieur Pascal RAPP), Madame Nicole KACHLER, Madame Claudine SWIENTY (Pouvoir de Monsieur Roger Fleury) (Falck), Monsieur Christian KOCH (Gomelange), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Joseph KELLER, Mme Roselyne DA SOLLER (Hergarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Julien DAUENDORFFER (Hinckange), Madame Rachel SESKO (Pouvoir de Madame Joëlle HOFFMANN-STASICA), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville), Monsieur Thierry UJMA, (pouvoir de Monsieur Fabrice CHILLES) (Piblange), Monsieur Adrien SCHERER (Rémering), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Emmanuel MICHEL (Pouvoir de Monsieur Michel ARNOULD) (Téterchen), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Denis BUTTERBACH (Pouvoir de Monsieur Patrick PIERRE) (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (Villing), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Pouvoir de Monsieur Didier TALAMONA) (Volmerange lès Boulay).*

*Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président*

*Conseillers en fonction : 59*

*Conseillers présents : 42*

*Dont représentés : 9*

*Conseillers absents : 17*

#### **POINT N°1 : Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président propose que M. Laurent DANNER, Directeur Général des Services, soit désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De désigner M. Laurent DANNER, Directeur Général des Services comme secrétaire de séance,
-

**POINT N°2 : Adoption du compte-rendu du conseil communautaire du 21 décembre 2023**

Monsieur le Président indique que le compte-rendu a été envoyé à l'ensemble des conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

**ADOPTENT A L'UNANIMITE**

- 1) Le compte rendu du conseil communautaire du 21 décembre 2023,

**POINT N°3 : Reprise de la délibération pour la vente du terrain à la société DTSGE**

La société Déménagement Transport Stockage Grand Est (DTSGE - sas) a été créée en décembre 2018, sur le site de la Zone Artisanale de Boulay-Moselle. Cette entreprise, bien que positionnée dans la famille des TPE, est en progression constante depuis ses débuts. Avec trois emplois au départ, l'effectif a doublé en moins de quatre années, tous les employés sont formés, par les organismes ad hoc, à la conduite et aux différents métiers et techniques de la branche. La clientèle de cette entreprise est principalement celle des Forces Armées (civils et militaires) et des forces de l'Ordre (militaires de la Gendarmerie Nationale, polices, ...), les particuliers, mais aussi les encadrants de groupes industriels pour les besoins de mobilité du personnel de ces sociétés, également et de plus en plus, vers les artisans, PME et TPE en besoin de stockage de machines-outils et/ou de locaux et personnels. La progression de l'entreprise nécessite une évolution des locaux en conservant une implantation stratégique (voies routières, autoroutières, ...) et sur une zone géographique en Moselle-Est. Actuellement l'entreprise est en location dans un entrepôt récent, d'un peu plus de 300 m<sup>2</sup> au sol, sur une hauteur équivalente à deux étages, avec bureaux, accueil clientèle, une capacité de garde-meubles et de sécurisation des véhicules (camions, véhicules légers, véhicules du personnel et de la clientèle). L'entreprise est obligée de refuser certains projets.

L'entreprise a besoin, d'un corps fermé (type entrepôt aux normes actuelles), sur une surface au sol d'environ 10 ares, une surface identique, de préférence attenante, mais non fermée, sous forme de préau, pour le stationnement sous abri des remorques de camions et d'une surface plane ouverte d'environ 15 ares, clôturée pour un accès au self stockage (service qui n'existe pas sur le périmètre qui nous intéresse en Moselle centre & Est), sans omettre un espace suffisant pour les manœuvres en camions et camions-remorques ; le tout clôturé, sécurisé. L'entreprise souhaite donc acquérir une parcelle à détacher de la parcelle souche cadastrée section 18 n°340 d'une superficie de 39,76 ares. Cette parcelle se situe sur la zone industrielle Hangeisen entre la parcelle de l'entreprise SELESTE et celle acquise par M. Julien COLBUS. La délibération prise le 30 novembre 2023 ne précisait pas le prix de vente de 7€ HT qui avait été annoncé oralement.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

**DÉCIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De fixer le prix de vente à 7 € HT du m<sup>2</sup> pour le terrain situé section 18 n° 340 d'une superficie de 39,76 ares,
- 2) De vendre la parcelle à la société DTSGE ou à toute personne morale qui lui plaira de substituer,
- 3) De constituer un droit à résolution si, dans les trois ans à compter de la signature de l'acte de vente, l'opération de construction d'un bâtiment d'activité n'était pas achevée sur ledit terrain et de constituer un pacte de préférence au profit de la CCHPB si l'acheteur décidait de revendre la parcelle objet de la présente opération,
- 4) De charger Maître Dauphin, notaire à Boulay, d'établir l'acte de vente,
- 5) De charger le Président ou toute personne qui lui plaira de substituer de représenter la CCHPB à la signature de l'acte,
- 6) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative afférente

**POINT N°4 : Budget Assainissement – Compte administratif 2023**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente le compte administratif 2023 du budget assainissement au conseil communautaire. Il précise que le compte administratif du budget assainissement se présente comme suit :

- Pour la section de fonctionnement

| DEPENSES                                     |                       |                       | RECETTES                                      |                       |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|---|-----------------------|-----------------------|
| CHAPITRE                                     | PREVISIONS            | REALISATIONS          | CHAPITRE                                      | PREVISIONS            | REALISATIONS          |
| 011 - Charges à caractère générales          | 1 067 550,00 €        | 937 645,36 €          | 70 - Produits des services                    | 1 726 500,00 €        | 1 820 868,45 €        |
| 012 - Charges de personnel                   | 237 500,00 €          | 237 000,00 €          | 74 - Dotations, subventions et participations | 50 000,00 €           | 41 333,00 €           |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 843 911,01 €          |                       | 75 - Autres produits de gestion               | 100 000,00 €          | 152 280,00 €          |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert        | 1 100 000,00 €        | 1 092 339,56 €        | 76 - Produits financiers                      | - €                   | 0,05 €                |
| 65 - Autres charges de gestion               | 16 500,00 €           | 14 129,54 €           | 77 - Produits exceptionnels                   | 11 425,00 €           | 6 675,36 €            |
| 66 - Charges financières                     | 125 000,00 €          | 115 347,92 €          | 042 - Opération d'ordre - amortissements      | 480 000,00 €          | 454 818,84 €          |
| 67 - Charges exceptionnelles                 | 65 550,00 €           | 31 892,06 €           |   |                       |                       |
|  |                       |                       | 002 - Résultat reporté de fonctionnement      | 1 088 086,01 €        | 1 088 086,01 €        |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>      | <b>3 456 011,01 €</b> | <b>2 428 354,44 €</b> | <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>3 456 011,01 €</b> | <b>3 564 061,71 €</b> |

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| RESULTAT REPORTÉ       | 1 088 086,01 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 47 621,26 €    |
| RESULTAT DE CLOTURE    | 1 135 707,27 € |

- Pour la section d'investissement

| DEPENSES                               |                       |                     | RECETTES                                |                       |                       |
|--|-----------------------|---------------------|---|-----------------------|-----------------------|
| CHAPITRE                               | PREVISIONS            | REALISATIONS        | CHAPITRE                                | PREVISIONS            | REALISATIONS          |
| 16 - Emprunts et dettes                | 280 000,00 €          | 266 252,84 €        | 021 - Virement entre section            | 843 911,01 €          |                       |
| 20 - Immobilisations incorporelles     | 101 450,00 €          | - €                 | 040 - Opérations d'ordre de transfert   | 1 100 000,00 €        | 1 092 339,56 €        |
| 23 - Immobilisations en cours          | 1 602 043,68 €        | 176 297,23 €        | 13 - Subventions d'investissent         | 232 621,72 €          | 80 957,56 €           |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert  | 480 000,00 €          | 454 818,84 €        |   |                       |                       |
|  |                       |                     | 001 - Résultat reporté d'investissement | 286 960,95 €          | 286 960,95 €          |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>2 463 493,68 €</b> | <b>897 368,91 €</b> | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>  | <b>2 463 493,68 €</b> | <b>1 460 258,07 €</b> |

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| RESULTAT REPORTÉ       | 286 960,95 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 275 928,21 € |
| RESULTAT DE CLOTURE    | 562 889,16 € |

Monsieur Franck ROGOVITZ précise qu'il n'y a pas de reste à réaliser dans le budget. Il propose de reporter à l'article 002 en recette de fonctionnement l'excédent de 1 135 707,27€ et à l'article 001 en recette d'investissement l'excédent de 562 889,16 €.

Après en avoir délibéré,  
 Les conseillers communautaires,

**ADOPTENT A L'UNANIMITE**

- 2) D'adopter le compte administratif 2023 du budget assainissement tel que présenté par le vice-président
- 3) D'affecter le résultat et de reporter au compte 002 en recette de fonctionnement 1 135 707,27 € et au compte 001 en recette d'investissement 562 889,16 €
- 4) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente

**POINT N°5 : Budget Ordures Ménagères Pays Boulageois – Compte administratif 2023**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente le compte administratif 2023 du budget Ordures Ménagères du Pays Boulageois au conseil communautaire. Il précise que le compte administratif 2023 se présente comme suit :

- Pour la section de fonctionnement

| DEPENSES                                     |                        |                       | RECETTES                                 |                        |                       |
|--|------------------------|-----------------------|--|------------------------|-----------------------|
| CHAPITRE                                     | PREVISIONS             | REALISATIONS          | CHAPITRE                                 | PREVISIONS             | REALISATIONS          |
| 011 - Charges à caractère générales          | 9 687 739,60 €         | 9 437 901,08 €        | 70 - Produits des services               | 2 463 000,00 €         | 2 183 580,62 €        |
| 012 - Charges de personnel                   | 52 500,00 €            | 52 500,00 €           | 75 - Autres produits de gestion          | 492 319,68 €           | 274 874,57 €          |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 85 596,78 €            |                       | 77 - Produits exceptionnels              | 7 401 493,46 €         | 7 394 343,02 €        |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert        | 33 361,32 €            | 17 324,06 €           | 042 - Opération d'ordre - amortissements | 11 913,93 €            | 11 913,93 €           |
| 65 - Autres charges de gestion               | 345 115,56 €           | 283 384,67 €          |  |                        |                       |
| 66 - Charges financières                     | 9 000,00 €             | 7 262,03 €            |  |                        |                       |
| 67 - Charges exceptionnelles                 | 32 000,00 €            | 28 089,08 €           |  |                        |                       |
|  |                        |                       |  |                        |                       |
| 002 - Résultat reporté de fonctionnement     | 123 413,81 €           | 123 413,81 €          |  |                        |                       |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>      | <b>10 368 727,07 €</b> | <b>9 949 874,73 €</b> | <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>  | <b>10 368 727,07 €</b> | <b>9 864 712,14 €</b> |

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| RESULTAT REPORTÉ       | - 123 413,81 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 38 251,22 €    |
| RESULTAT DE CLOTURE    | - 85 162,59 €  |

- Pour la section d'investissement

| DEPENSES                                |                     |                     | RECETTES                                 |                     |                    |
|---|---------------------|---------------------|--|---------------------|--------------------|
| CHAPITRE                                | PREVISIONS          | REALISATIONS        | CHAPITRE                                 | PREVISIONS          | REALISATIONS       |
| 16 - Emprunts et dettes                 | 36 600,00 €         | 36 518,01 €         | 021 - Virement entre section             | 85 596,78 €         | - €                |
| 21 - Immobilisations corporelles        | 17 782,47 €         | 16 500,00 €         | 040 - Opérations d'ordre de transfert    | 33 361,32 €         | 17 324,06 €        |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert   | 11 913,93 €         | 11 913,93 €         | 10 - Dotations, fonds divers et réserves | - €                 | 2 706,66 €         |
| 001 - Résultat reporté d'investissement | 52 661,70 €         | 52 661,70 €         |  |                     |                    |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>  | <b>118 958,10 €</b> | <b>117 593,64 €</b> | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>   | <b>118 958,10 €</b> | <b>20 030,72 €</b> |

|                        |               |
|------------------------|---------------|
| RESULTAT REPORTÉ       | - 52 661,70 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | - 44 901,22 € |
| RESULTAT DE CLOTURE    | - 97 562,92 € |

Monsieur Franck ROGOVITZ précise qu'il n'y a pas de reste à réaliser dans le budget. Il propose de reporter à l'article 002 en dépenses de fonctionnement le déficit de 85 162,59 € et à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 97 562,92 €.

Après en avoir délibéré,  
 Les conseillers communautaires,

**ADOPTENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte administratif 2023 du budget Ordures Ménagères Pays Boulageois tel que présenté par le vice-président
- 2) D'affecter le résultat et de reporter au compte 002 en dépenses de fonctionnement 85 162,59 € et au compte 001 en dépenses d'investissement 97 562,92 €
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente

**POINT N°6 : Budget Ordures Ménagères de la Houve – Compte administratif 2023**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente le compte administratif 2023 du budget Ordures Ménagères Houve au conseil communautaire. Il précise que le compte administratif 2023 se présente comme suit :

- Pour la section de fonctionnement

| DEPENSES                                 |                       |                       | RECETTES                                 |                       |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| CHAPITRE                                 | PREVISIONS            | REALISATIONS          | CHAPITRE                                 | PREVISIONS            | REALISATIONS          |
| 011 - Charges à caractère générales      | 5 188 961,95 €        | 5 081 162,43 €        | 70 - Produits des services               | 1 307 522,83 €        | 1 309 924,74 €        |
| 012 - Charges de personnel               | 33 000,00 €           | 33 000,00 €           | 75 - Autres produits de gestion          | 314 759,42 €          | 159 868,31 €          |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert    | 79 800,00 €           | 79 276,90 €           | 77 - Produits exceptionnels              | 3 980 534,95 €        | 3 990 301,36 €        |
| 65 - Autres charges de gestion           | 156 593,00 €          | 126 052,64 €          | 042 - Opération d'ordre - amortissements | 16 500,00 €           | - €                   |
| 66 - Charges financières                 | 11 000,00 €           | 10 877,28 €           |  |                       |                       |
| 67 - Charges exceptionnelles             | 18 200,00 €           | 14 135,65 €           |  |                       |                       |
|  |                       |                       |  |                       |                       |
| 002 - Résultat reporté de fonctionnement | 131 762,25 €          | 131 762,25 €          |  |                       |                       |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>  | <b>5 619 317,20 €</b> | <b>5 476 267,15 €</b> | <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>  | <b>5 619 317,20 €</b> | <b>5 460 094,41 €</b> |

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| RESULTAT REPORTÉ       | - 131 762,25 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 115 589,51 €   |
| RESULTAT DE CLOTURE    | - 16 172,74 €  |

- Pour la section d'investissement

| DEPENSES                               |                     |                    | RECETTES                                 |                     |                     |
|--|---------------------|--------------------|--|---------------------|---------------------|
| CHAPITRE                               | PREVISIONS          | REALISATIONS       | CHAPITRE                                 | PREVISIONS          | REALISATIONS        |
| 16 - Emprunts et dettes                | 45 000,00 €         | 43 346,12 €        | 040 - Opérations d'ordre de transfert    | 79 800,00 €         | 79 276,90 €         |
| 21 - Immobilisations corporelles       | 143 581,51 €        | 27 288,00 €        | 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 1 500,00 €          | 2 706,66 €          |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert  | 16 500,00 €         |                    |  |                     |                     |
|  |                     |                    | 001 - Résultat reporté d'investissement  | 123 781,51 €        | 123 781,51 €        |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>205 081,51 €</b> | <b>70 634,12 €</b> | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>   | <b>205 081,51 €</b> | <b>205 765,07 €</b> |

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| RESULTAT REPORTÉ       | 123 781,51 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 11 349,44 €  |
| RESULTAT DE CLOTURE    | 135 130,95 € |

Monsieur Franck ROGOVITZ précise qu'il n'y a pas de reste à réaliser dans le budget. Il propose de reporter à l'article 002 en dépenses de fonctionnement le déficit de 16 172,74 € et à l'article 001 en dépenses d'investissement l'excédent de 135 130,95 €.

Après en avoir délibéré,  
 Les conseillers communautaires,

**ADOPTENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte administratif 2023 du budget Ordures Ménagères Houve tel que présenté par le vice-président

- 2) D'affecter le résultat et de reporter au compte 002 en dépenses de fonctionnement 16 172,74 € et au compte 001 en recettes d'investissement 135 130,95 €
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente

**POINT N°7 : Budget zone industrielle – Compte administratif 2023**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente le compte administratif 2023 du budget zone industrielle au conseil communautaire. Il précise que le compte administratif 2023 se présente comme suit :

- Pour la section de fonctionnement

| DEPENSES                               |                       |                     | RECETTES                               |                       |                     |
|--|-----------------------|---------------------|--|-----------------------|---------------------|
| CHAPITRE                               | PREVISIONS            | REALISATIONS        | CHAPITRE                               | PREVISIONS            | REALISATIONS        |
| 011 - Charges à caractère général      | 303 000,00 €          | 3 180,30 €          | 70 - Produits des services             | 778 077,28 €          | - €                 |
| 65 - Charges de gestion courante       | 5,00 €                | 0,06 €              | 75 - Produits de gestion courante      | 5,00 €                | - €                 |
| 042 - Opérations d'ordre               | 778 077,32 €          | 475 077,32 €        | 042 - Opérations d'ordre               | 478 257,62 €          | 478 257,62 €        |
|  |                       |                     |  |                       |                     |
|  |                       |                     | 002 - Résultat reporté                 | 0,04 €                | 0,04 €              |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>1 081 082,32 €</b> | <b>478 257,68 €</b> | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>1 256 339,94 €</b> | <b>478 257,66 €</b> |

|                        |          |
|------------------------|----------|
| RESULTAT REPORTÉ       | 0,04 €   |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | - 0,06 € |
| RESULTAT DE CLOTURE    | - 0,02 € |

- Pour la section d'investissement

| DEPENSES                               |                     |                     | RECETTES                               |                     |                     |
|--|---------------------|---------------------|--|---------------------|---------------------|
| CHAPITRE                               | PREVISIONS          | REALISATIONS        | CHAPITRE                               | PREVISIONS          | REALISATIONS        |
| 040 - Opération d'ordre                | 478 257,62 €        | 478 257,62 €        | 040 - Opérations d'ordre               | 778 077,32 €        | 475 077,32 €        |
|  |                     |                     | 021 - Virement entre section           | 175 257,62 €        | - €                 |
| 001 - Solde d'exécution                | 475 077,32 €        | 475 077,32 €        |  |                     |                     |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>953 334,94 €</b> | <b>953 334,94 €</b> | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>953 334,94 €</b> | <b>475 077,32 €</b> |

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| RESULTAT REPORTÉ       | - 475 077,32 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | - 3 180,30 €   |
| RESULTAT DE CLOTURE    | - 478 257,62 € |

Monsieur Franck ROGOVITZ précise qu'il n'y a pas de reste à réaliser dans le budget. Il propose de reporter à l'article 002 en dépenses de fonctionnement le déficit de 0,02 € et à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 478 257,62 €.

Après en avoir délibéré,  
 Les conseillers communautaires,

**ADOPTENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte administratif 2023 du budget zone industrielle tel que présenté par le vice-président
- 2) D'affecter le résultat et de reporter au compte 002 en dépenses de fonctionnement 0,02 € et au compte 001 en dépenses d'investissement 478 257,62 €
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente

**POINT N°8 : Budget général – Compte administratif 2023**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, présente le compte administratif 2023 du budget général au conseil communautaire. Il précise que le compte administratif 2023 se présente comme suit :

- Pour la section de fonctionnement

| DEPENSES                                     |                        |                       | RECETTES                                      |                        |                       |
|--|------------------------|-----------------------|---|------------------------|-----------------------|
| CHAPITRE                                     | PREVISIONS             | REALISATIONS          | CHAPITRE                                      | PREVISIONS             | REALISATIONS          |
| 011 - Charges à caractère générales          | 1 806 525,00 €         | 1 774 710,86 €        | 013 - Atténuations de charges                 | 37 000,00 €            | 72 756,84 €           |
| 012 - Charges de personnel                   | 2 738 250,00 €         | 2 732 621,72 €        | 70 - Produits des services                    | 1 297 300,00 €         | 1 233 938,90 €        |
| 014 - Atténuations de produits               | 2 278 248,00 €         | 1 954 174,31 €        | 73 - Impôts et taxes                          | 6 003 920,00 €         | 5 923 976,02 €        |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 1 274 315,80 €         | - €                   | 74 - Dotations, subventions et participations | 2 118 225,00 €         | 2 105 429,30 €        |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert        | 388 600,00 €           | 383 699,83 €          | 75 - Autres produits de gestion               | 83 800,00 €            | 91 153,65 €           |
| 65 - Autres charges de gestion               | 1 365 400,00 €         | 1 360 568,20 €        | 77 - Produits exceptionnels                   | 50 000,00 €            | 26 422,65 €           |
| 66 - Charges financières                     | 217 000,00 €           | 205 700,56 €          |   |                        |                       |
| 67 - Charges exceptionnelles                 | 6 300,00 €             | 5 933,17 €            |   |                        |                       |
|  |                        |                       | 002 - Résultat reporté de fonctionnement      | 484 393,80 €           | 484 393,80 €          |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>      | <b>10 074 638,80 €</b> | <b>8 417 408,65 €</b> | <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>10 074 638,80 €</b> | <b>9 938 071,16 €</b> |

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| RESULTAT REPORTÉ       | 484 393,80 €   |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 1 036 268,71 € |
| RESULTAT DE CLOTURE    | 1 520 662,51 € |



- Pour la section d'investissement

| DEPENSES                                |                       |                       | RECETTES                                       |                       |                       |
|---|-----------------------|-----------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| CHAPITRE                                | PREVISIONS            | REALISATIONS          | CHAPITRE                                       | PREVISIONS            | REALISATIONS          |
| 041 - Opérations patrimoniales          | - €                   | - €                   | 021 - Virement de la section de fonctionnement | 1 274 315,80 €        | - €                   |
| 13 - Subventions d'investissement       | 60 000,00 €           | 36 844,58 €           | 024 - Produits de cessions                     | 322 150,00 €          | - €                   |
| 16 - Emprunts et dettes                 | 740 000,00 €          | 735 832,57 €          | 040 - Opérations d'ordre de transfert          | 388 600,00 €          | 383 699,83 €          |
| 20 - Immobilisations incorporelles      | 293 560,90 €          | 153 681,28 €          | 041 - Opérations patrimoniales                 | - €                   | - €                   |
| 204 - Subventions d'équipement          | 551 345,72 €          | 93 305,40 €           | 10 - Dotations, fonds divers                   | 1 730 493,51 €        | 870 912,39 €          |
| 21 - Immobilisations corporelles        | 3 191 532,81 €        | 1 621 473,03 €        | 13 - Subventions d'investissent                | 1 086 251,90 €        | 103 503,03 €          |
| 23 - Immobilisations en cours           | 1 727 545,94 €        | 23 452,62 €           | 16 - Emprunts et dettes                        | - €                   | - €                   |
| 27 - Autres immobilisations financières | 1 200 000,00 €        | 1 200 000,00 €        | 27 - Autres immobilisations financières        | 1 200 000,00 €        | - €                   |
|   |                       |                       |  |                       |                       |
|   |                       |                       | 001 - Résultat reporté d'investissement        | 1 762 174,16 €        | 1 762 174,16 €        |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>  | <b>7 763 985,37 €</b> | <b>3 864 589,48 €</b> | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>         | <b>7 763 985,37 €</b> | <b>3 120 289,41 €</b> |

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| RESULTAT REPORTÉ       | 1 762 174,16 €   |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | - 2 506 474,23 € |
| RESULTAT DE CLOTURE    | - 744 300,07 €   |

Monsieur Franck ROGOVITZ précise les restes à réaliser pour un montant de 2 218 500 € en dépenses d'investissement et de 2 181 787,87 en recette d'investissement. Il indique que la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 781 012,20 €. Il propose au conseil d'affecter le résultat comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 de 739 650,31 €
- Report du déficit d'investissement au compte 001 pour 744 300,07 €
- Couverture du besoin de financement au compte 1068 pour un montant de 781 012,20 €

Après en avoir délibéré,  
 Les conseillers communautaires,

#### ADOPTENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif 2023 du budget général tel que présenté par le vice-président
- 2) D'affecter le résultat et de reporter au compte 002 en recettes de fonctionnement 739 650,31€ et au compte 001 en dépenses d'investissement 744 300,07 €
- 3) De couvrir le besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 781 012,20 €
- 4) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente

#### **POINT N°9 : Approbation des comptes de gestion présentés par Mme la Trésorière de Saint-Avoid**

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, informe que l'ensemble des comptes administratifs correspondent aux chiffres communiqués par la Trésorerie de Saint-Avoid. Il est donc proposé au conseil de donner quitus au comptable pour sa gestion et d'approuver les comptes de gestion des 5 budgets pour l'exercice 2023.

L'exposé du vice-président entendu,  
 Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

#### DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter les 5 comptes de gestion présentés par le trésorier pour le budget principal, le budget assainissement, le budget ordures ménagères Houve, le budget ordures ménagères Boulageois et le budget zone industrielle,
- 2) De donner quitus au trésorier pour la gestion de l'exercice 2023 des 5 budgets,
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,

---

#### **POINT N°10 : Leçon de natation**

A la demande de nombreuses familles du territoire, les trois maîtres-nageurs ont proposé d'organiser des stages de natation pour les enfants avant les vacances.

Ces stages se dérouleraient pendant les vacances de printemps et au début des grandes vacances. Ils concerneraient de petits groupes et s'étaleraient sur 4 jours. Deux niveaux seraient proposés afin de permettre un apprentissage plus efficace.

Le bureau propose de facturer ce stage de 4 séances à 40 € (4 x 10 €). 8 € reviendraient au maître-nageur et 2 € seraient conservés par la communauté de communes. Il s'agit d'une première expérience. Un bilan de cette action sera naturellement réalisé.

Après en avoir délibéré,  
Les conseillers communautaires,

#### DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le tarif de 10 € par séance pour les stages de natation,
- 2) De reverser 8 € par séance au maître-nageur

---

#### **POINT N°11 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 - Budget général**

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 présente les grandes lignes du projet de budget de la collectivité pour l'année à venir. Il s'agit d'un document stratégique qui expose les priorités, les objectifs et les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des habitants et du territoire. Le ROB 2024 s'inscrit dans un contexte marqué par la crise économique et sociale, qui a eu des impacts majeurs sur les finances publiques locales. L'année 2023 a été marquée par une crise inflationniste qui a ralenti les projets de la collectivité. Face à cette situation, la collectivité a fait preuve de prudence et a fait le choix de reporter certains projets.

#### **La situation financière du budget principal au 31/12/2023 :**

- Recettes de fonctionnement = 9 938 071,16 € (dont 484 393,80 € d'excédent reporté)
- Dépenses de fonctionnement = 8 417 408,65 €

#### ***Résultat de fonctionnement = 1 520 662,51 €***

- Recettes d'investissement = 3 120 289,41 €
- Dépenses d'investissement = 3 864 589,48 €

#### ***Résultat d'investissement = - 744 300,07 €***

Les restes à réaliser en investissement sont de 2 218 500 € en dépense et de 2 181 787,87 € en recette.

Après intégration des restes à réaliser (RAR) et affectation d'une partie du résultat au besoin de financement de l'investissement, la reprise dans le budget 2024 sera la suivante :

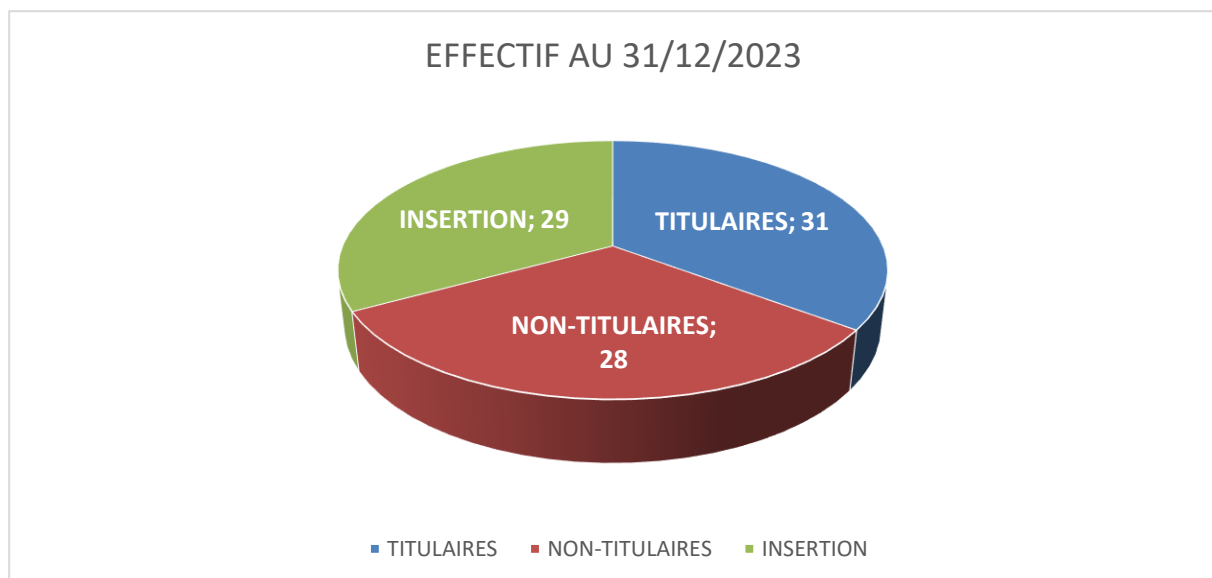
- Excédent de fonctionnement de 739 650,31 €
- Déficit d'investissement de 744 300,07
- Un besoin de financement de l'investissement 1068 de

La marge d'autofinancement brute sur l'exercice est de 14,29%, elle représente 60.74€ / habitants (la moyenne nationale est de 71€/hab)

La marge d'autofinancement nette après remboursement de la dette reste faible 6,88%, elle remonte à 10,74% en intégrant l'amortissement soit 45 € / habitant (Moyenne nationale = 51 € / hab)

Le contexte inflationniste et les délais d'instruction des dossiers de subventions ont nécessité un report des opérations programmées de réfection du Gymnase de Falck. Le déficit de la section d'investissement trouve son origine dans le versement d'avances pour le lancement de deux concessions d'aménagement : 1,2 M€ pour la zone d'activité (projet VINCI) et 0,3 M€ pour le dossier GROSBY/ALSAPAN.

#### **Ressources humaines :**



L'effectif de la CCHPB s'accroît en 2024. La reprise en gestion du relais petite enfance (RPE) au 1er janvier 2024 a conduit à l'intégration dans les effectifs des deux éducatrices afin de poursuivre la mission assurée précédemment par l'AASBR. De plus, le départ du responsable du pôle environnement a occasionné une redéfinition des postes. Un nouvel agent a intégré le service assainissement et un second est désormais affecté au service ordures ménagères. Le chapitre 012 des charges de personnel augmentera encore en 2024. Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 prévoit l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024. Le SMIC également a augmenté pour les contractuels à raison de 1,13% au 1er janvier, et à la suite des annonces du premier ministre, nous anticipons une autre hausse au cours de l'année. Les réformes portent également sur des évolutions de certaines charges patronales (assurance vieillesse, Ircantec).

Pour autant, les dépenses nettes de personnel, après prise en compte des participations diverses (mutualisation, mises à disposition, FSE, etc.), demeurent inférieures aux moyennes nationales.

Le chapitre 012 représente 32 % des dépenses de fonctionnement de la CCHPB avec un ratio de 117 € par habitant. À titre de comparaison, la moyenne nationale concernant ce chapitre est de 145 € par habitant et de 138 € par habitant pour la région Grand Est.

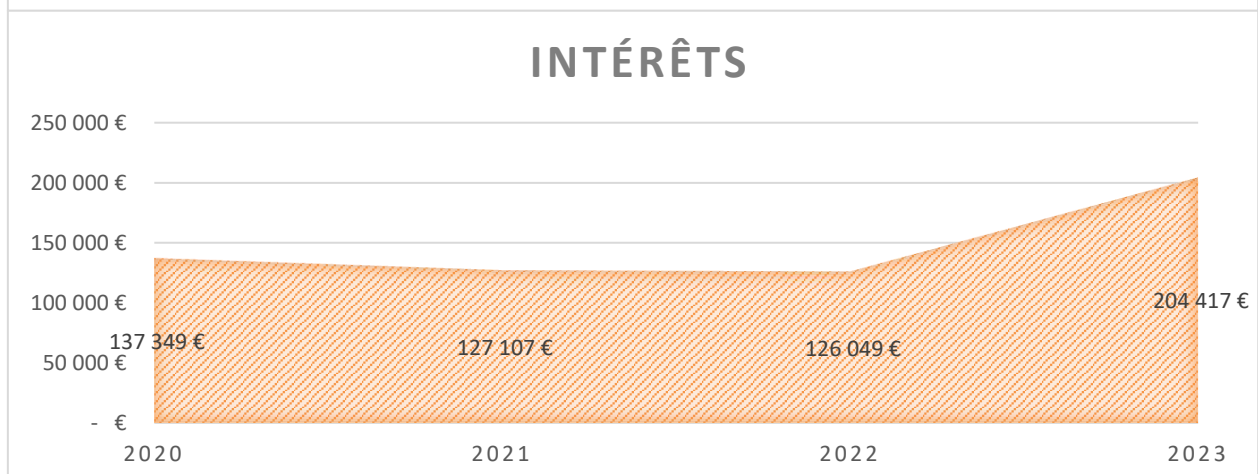
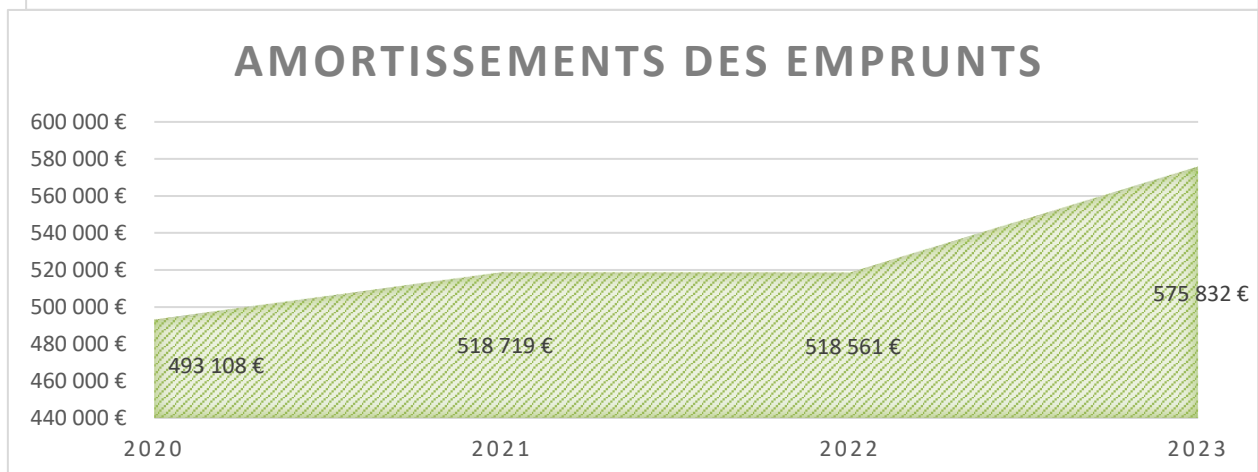
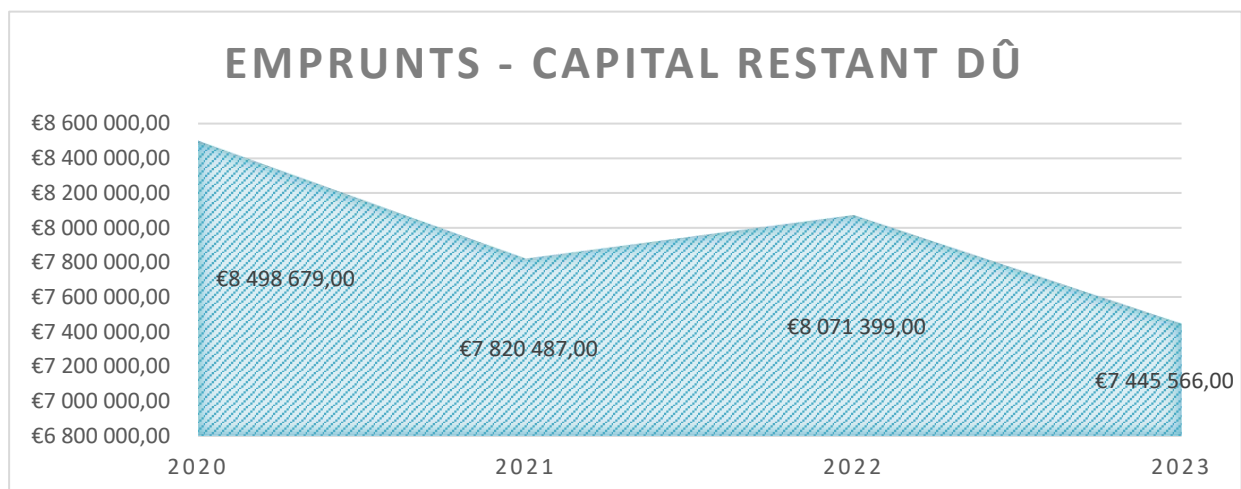
**Séance du 29 février 2024**

La CCHPB est un EPCI dans lequel le service à la population et au territoire occupe une place essentielle avec des besoins en personnel spécifique (ex : cantine communautaire, solibus, France service, parentalité, etc.). Elle demeure très attentive, dans un contexte où les augmentations réglementaires sont fortes de maîtriser ce poste de dépense.

**État de la dette :**

En 2023, à cause de la crise, les taux d'emprunt et en particulier le taux du livret A ont augmenté. Cela a impacté les échéances d'emprunt de la communauté de communes, qui détient dans sa dette des emprunts à taux variable et à capital variable.

La capacité de désendettement est un indicateur financier qui mesure le nombre d'années théoriques qu'il faudrait à une collectivité locale pour rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute. Malgré l'emprunt contracté en 2022 pour le déploiement de la fibre sur le secteur Houve, la capacité de désendettement de la communauté de communes est passée de 7,55 années en 2021 à 4,13 années en 2023. Cette diminution est liée à la progression de la CAF brute. Ce ratio est néanmoins supérieur à la moyenne nationale qui est de 2,89 années et à la moyenne régionale de 3,56 années.

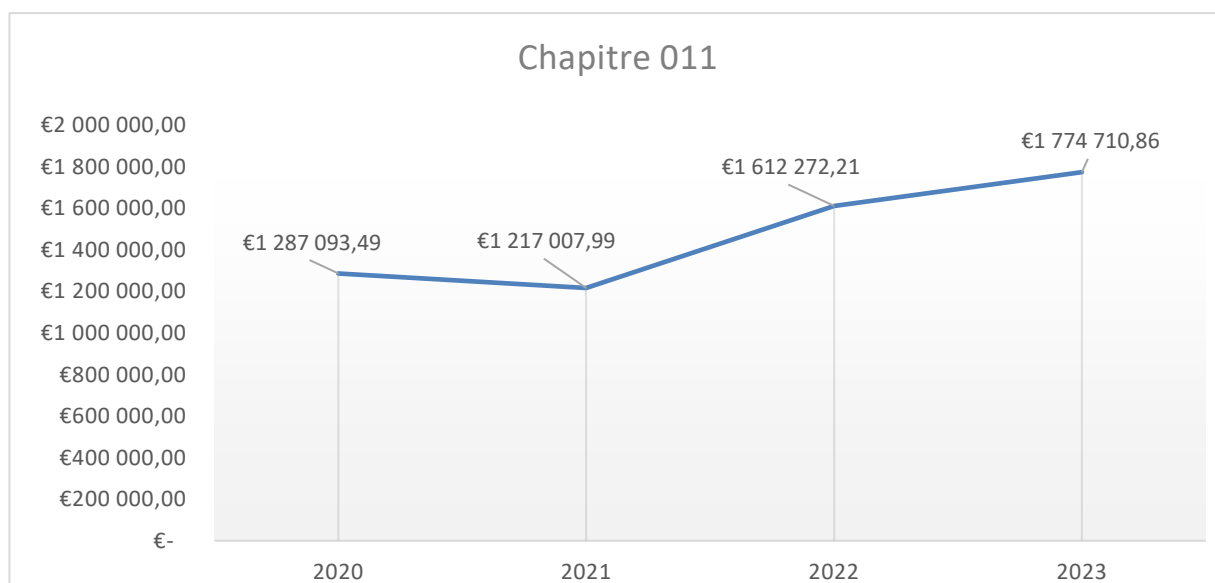


**Charges à caractères générales :**

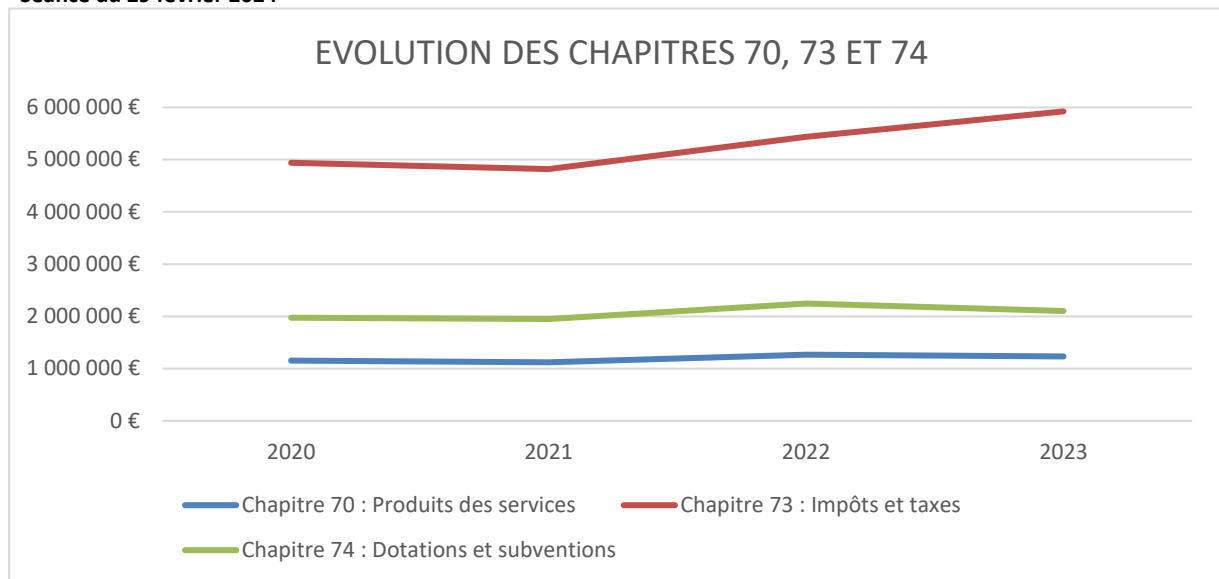
La CCHPB voit ses charges de fonctionnement croître de manière significative depuis 2020, avec une hausse de 10,08% en 2023 et de 37,89% sur la période 2020-2023. Cette tendance se poursuivra en 2024, notamment à cause de l'augmentation des charges de gaz liée au nouveau contrat de fourniture, contrat signé après la crise ukrainienne... L'adhésion au marché d'électricité de l'UGAP, qui offre des tarifs compétitifs, ne suffira pas à compenser cette hausse. La CCHPB doit également faire face à la volatilité des prix des produits alimentaires, qui impacte le budget de la cantine scolaire intercommunale. Malgré cela, la CCHPB a respecté son engagement EGALIM, en proposant aux enfants 60% de produits EGALIM, dont 30% de produits bio, alors que l'Etat ne demande que 50% et 20% respectivement. Par ce choix, la CCHPB affiche son souci de favoriser une alimentation saine et durable pour les enfants.

**Recettes de fonctionnement :**

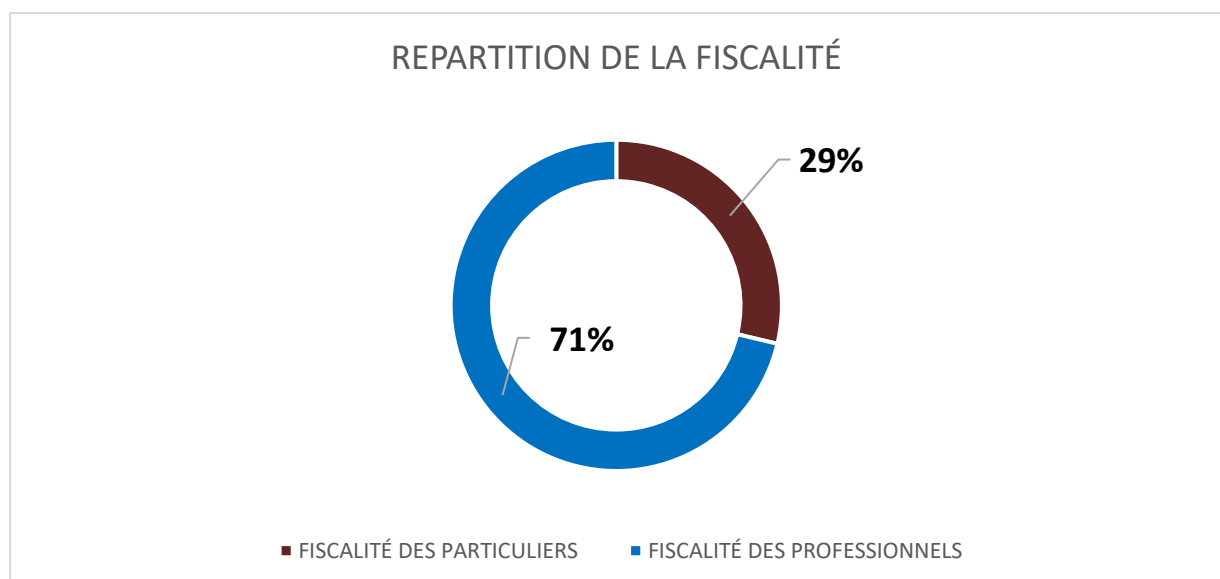
Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions et amortissements) sont en progression de 0,94% par rapport à 2022, et de 12,22% depuis 2020. Le chapitre 74 diminue en 2023, cette baisse est liée à la suppression de la CVAE. La CVAE est compensée à l'euro près par une fraction de TVA dans le chapitre 73.



|   | 2023                  | 2022                  | 2021                  | 2020                  |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Chapitre 013 : Atténuations de charges            | 72 756,84 €           | 31 775,10 €           | 11 766,95 €           | 58 165,41 €           |
| Chapitre 70 : Produits des services               | 1 233 938,90 €        | 1 265 694,63 €        | 1 119 733,89 €        | 1 153 827,95 €        |
| Chapitre 73 : Impôts et taxes                     | 5 923 976,02 €        | 5 436 313,95 €        | 4 819 586,66 €        | 4 937 971,04 €        |
| Chapitre 74 : Dotations et subventions            | 2 105 429,30 €        | 2 244 940,97 €        | 1 948 972,99 €        | 1 971 384,06 €        |
| Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante | 91 153,65 €           | 86 779,08 €           | 69 702,22 €           | 160 198,34 €          |
| Chapitre 76 : Produits financiers                 | - €                   | - €                   | - €                   | - €                   |
| Chapitre 77 : Produits exceptionnels              | 26 422,65 €           | 300 147,94 €          | 8 272,26 €            | 142 449,38 €          |
| <b>Recettes réelles de fonctionnement</b>         | <b>9 453 677,36 €</b> | <b>9 365 651,67 €</b> | <b>7 978 034,97 €</b> | <b>8 423 996,18 €</b> |



La fiscalité représente 63% des recettes réelles de fonctionnement de la CCHPB. C'est la ressource majeure de la collectivité. Le chapitre 73 se compose principalement de deux types de recettes : la fiscalité des professionnels et la fiscalité des particuliers. La part des professionnels est de 71% des recettes de fiscalité, ce qui témoigne de l'importance du développement économique pour la CCHPB et des investissements consentis dans le soutien aux entreprises, l'attractivité du territoire, la formation et l'emploi.



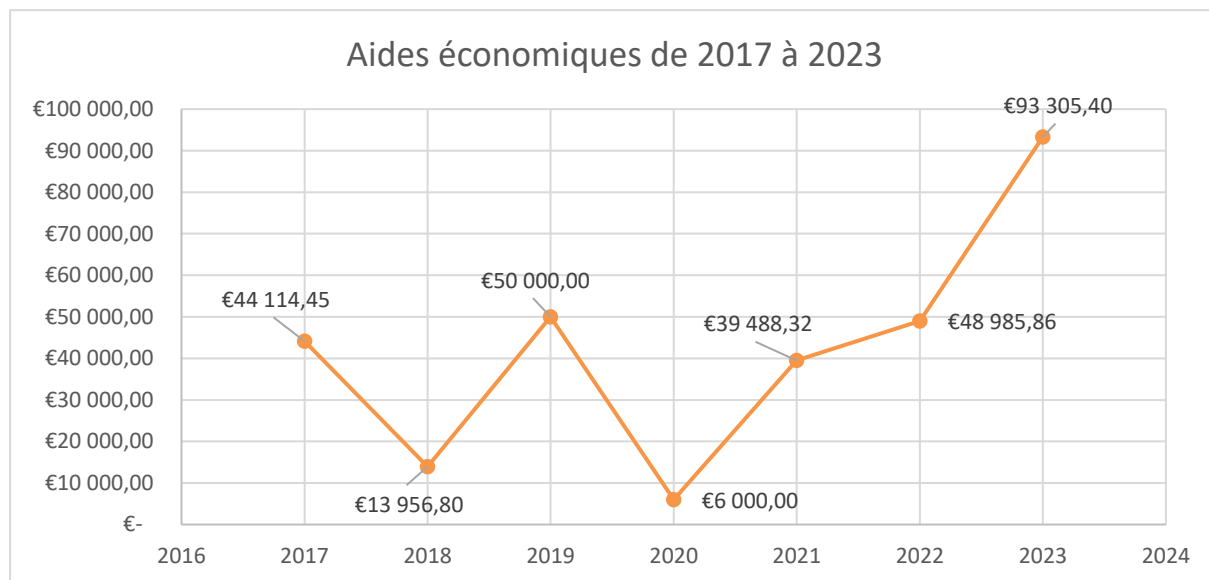
#### **Section d'investissement :**

Pour les raisons citées précédemment, plusieurs projets de la CCHPB ont été retardés qui figurent en restes à réaliser pour 2024. Plusieurs programmes ont été finalisés tels l'implantation des bornes électriques. Dans le domaine de la mobilité, une nouvelle étude a été lancée sur les lignes de covoiturage. Cette étude d'un montant de 120 000€ sera financée à 50% par le fond vert.

Le financement du PLUi touche à sa fin. Le solde des études sera liquidé en 2024.

Les interventions économiques ont été importantes en 2023 ; la communauté de communes a acquis pour 744 389 € de terrains. La CCHPB est intervenue activement dans le projet de reprise de la friche Zimmermann-Crosby au profit d'Alsapan et a versé une avance remboursable de 300 000€ avant de la rétrocéder en 2024 au même prix à la

SODEVAM qui assure le portage de l'opération dans le cadre du fonds friches. La CCHPB reste très active avec son dispositif d'aide aux entreprises et acteurs économiques, avec un soutien accru au cours de cette année 2023. Les demandes ont été nombreuses cette année qui se traduisent par un accroissement des projets subventionnés. Le montant versé aux entreprises du territoire a quasiment doublé passant de 48 985 € en 2022 à 93 305 € en 2023. Les crédits inscrits au budget s'élevaient à 100000 €.



En 2023 toujours, la CCHPB a versé une avance de trésorerie de 1,2 million d'euros à la SEBL, chargée de réaliser le projet à l'entrée de la zone d'activité de Boulay, qui s'inscrit dans la stratégie de développement économique du territoire. L'ajustement de cette avance au coût du projet qui s'annonce inférieur interviendra en 2024.

Le budget 2024 de la CCHPB est ambitieux et comporte des enjeux forts pour notre territoire. Il traduit notre volonté de conserver un haut niveau de service pour les habitants du territoire, dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, France Service, la cantine communautaire, l'insertion, la petite enfance et la parentalité, etc. Il reflète également notre souci de favoriser un développement harmonieux et réfléchi, en finalisant le PLUI, en suivant le PCAET, et en répondant aux problématiques de l'habitat et de la performance énergétique avec l'OPAH.

Les équipements communautaires occupent une place importante dans les projets 2024 avec le gymnase de FALCK, le relais jeunes actifs de BOULAY et la nouvelle caserne pour les sapeurs-pompiers. Des interventions sont également à l'étude s'agissant des sites d'accueil de la petite enfance (menuiseries extérieures, voiles d'ombrage)

Plus que jamais, la dynamique économique s'inscrit comme une priorité pour assurer le développement de la CCHPB. L'attractivité du territoire ne se dément pas. L'accompagnement de la CC est essentiel à ce stade et se manifeste à bien des égards :

- Offre foncière : les terrains de la ZI Hangeisen (2hectares) sont tous en voie d'acquisition. La CC va faire l'acquisition de 4 hectares supplémentaires dans le même secteur pour accueillir une entreprise logistique avec un projet de bâtiment de 20000 m2. La Sté DUVAL projette d'engager une 1<sup>ère</sup> tranche de son projet de 6500 m2 sur l'ancien site SOGEA. L'installation du groupe VINCI/SOGEA sur les 3,5 hectares situés à côté du centre d'affaires Blossom devrait intervenir avant la fin d'année ; d'autres entreprises du groupe devraient venir s'y implanter.
- Les friches industrielles : la déconstruction et la dépollution de l'ancienne usine Crosby est imminent ; la CC a porté le projet avec le concours de la SODEVAM et devrait permettre à terme à l'entreprise ALSAPAN

d'agrandir son usine sur 1,5 hectares. Dans le même secteur, nous suivons la progression de l'entreprise BIOCHAUDIÈRES en fort développement. Tout comme l'ancienne usine WERZALIT racheté par la Sté BIMSTEEL qui devrait lancer son activité après une année de travaux

- Les artisans, commerçants et petites ou moyennes entreprises : en collaboration avec les services de Département et de la Région, le soutien de la CC sera reconduit avec la reconduction d'une enveloppe de 100.000 € sur le budget 2024
- Les supports logistiques : en favorisant l'arrivée sur notre territoire de deux associations « entreprendre en Lorraine » et « Alexis », expert du monde entrepreneurial, la CC se donne des moyens supplémentaires pour renforcer son attractivité. Une 1<sup>ère</sup> réunion en vue de la création d'un réseau d'entreprises sur notre territoire s'est tenue en décembre ; un forum de l'entreprise et de l'emploi est programmé le 3 juin à Boulay

La CCHPB aura aussi l'ambition de conserver un haut niveau de service pour les habitants du territoire, dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, France Service, la cantine communautaire, l'insertion, la piscine dont nous souhaitons améliorer les équipements techniques et de loisirs.

2024 est également l'année qui devrait permettre la finalisation du PLUI, d'engager des actions dans le cadre du PCAET, et lancer les 1<sup>ères</sup> actions du schéma cyclable.

La culture et les loisirs ne seront pas absents avec un « salon du livre » nouvelle formule fin juin, les manifestations autour du label « terre de jeux » et le soutien marqué à l'école de musique et de danse de la CCHPB qui dépasse aujourd'hui 430 élèves.

L'exposé du président entendu,  
Le conseil communautaire,

## **PREND ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

---

### **POINT N°12 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024**

#### **Budget assainissement**

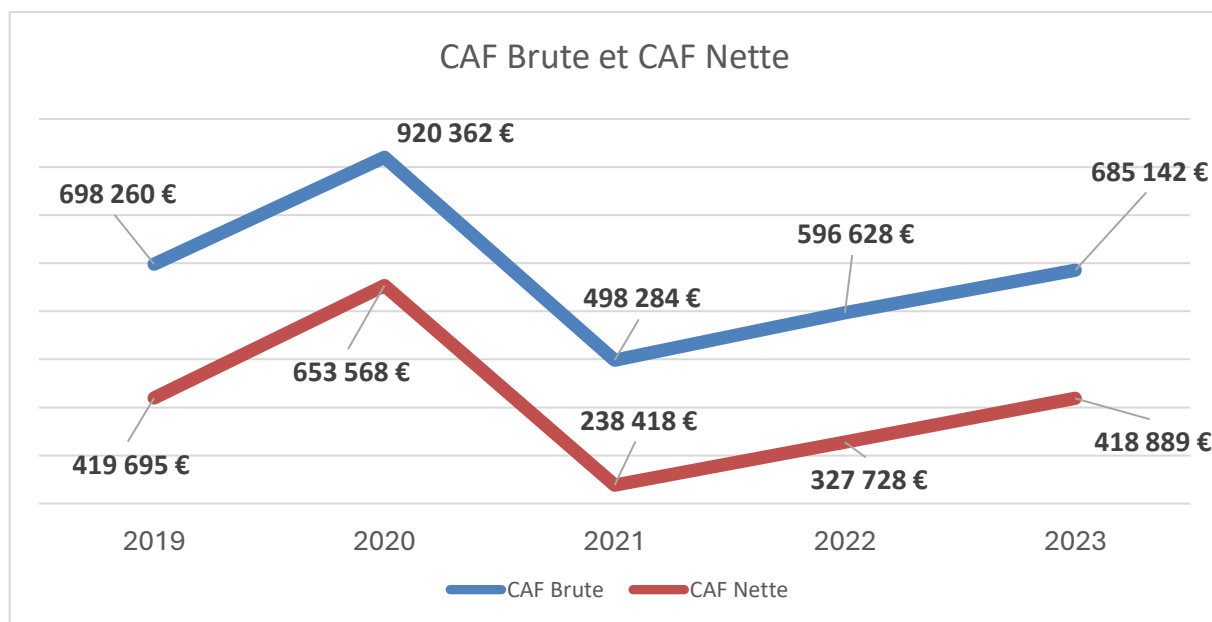
Les résultats comptables au 31/12/2023 :

- Excédent de 1 135 707,27 € en section d'exploitation (dont 1 088 086,01 € de reports)
- Excédent de 562 889,16 € en section d'investissement (dont 289 960,95 € de reports)

L'exercice 2023 dégage une marge brute d'autofinancement de 685 142 €, elle était de 596 628 € l'année précédente.



La marge nette d'autofinancement est de 418 889,14 €, elle était de 327 728 € en 2022.



La pandémie a eu un impact négatif sur le budget assainissement, en affectant significativement sa capacité d'autofinancement. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la CAF Brute et Nette depuis 2019. On observe une chute importante de la CAF durant la période pandémique avec une explosion des dépenses de traitement des boues. Un rétablissement progressif est amorcé avec une actualisation linéaire du montant de la redevance (5% / an) sur la période 2023/2026. Le bénéfice escompté de cette stratégie est en partie annihilé par le contexte inflationniste qui affecte les charges d'exploitation. A ce jour, la capacité d'autofinancement n'est pas à la hauteur des investissements à venir.

En effet, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6% entre 2022 et 2023, et cette tendance devrait se poursuivre en 2024.

Le résultat de l'exercice 2023 souffre en plus du décalage dans le paiement à la SEE de la part assainissement sur les communes de Merten et Falck (environ 60.000€) consécutifs à des retards de facturations. Les dépenses 2023 intègrent donc des paiements de l'exercice 2022.

Le capital restant dû au titre des emprunts au 31/12/2023 est de 2 658 119 € (2 924 372 € au 31/12/2022) soit 3,88 années pour rembourser le CRD. Le recours à l'emprunt devra rester mesuré.

Les dépenses d'investissement sont particulièrement faibles en 2023. Le taux de réalisation des investissements n'est que de 11%, ce qui illustre le souci de la CCHPB de limiter ses interventions et de constituer des provisions en vue des programmes futurs.

L'absence de soutiens financiers notamment de la part de l'Agence de bassin pour les opérations de réparation ou de remise en état des réseaux d'assainissement rend les arbitrages budgétaires particulièrement délicats. D'autant que la collectivité doit répondre à des besoins urgents en matière d'entretien, de rénovation du réseau ou de gestion des risques de pollution. Tel est le cas pour le budget 2024 avec des sollicitations fortes dans plusieurs communes (Merten, Dalem, Boulay, Tromborn, etc...)

Dans le même temps, elle est dans la nécessité de provisionner des moyens en vue des investissements très conséquents prévus dans le schéma directeur. Les réseaux d'assainissement dans plusieurs communes du secteur de la Houve (Falck, Hargarten et Dalem en particulier) sont dans un état très préoccupant résultant de leur vétusté, du défaut d'investissement et d'entretien de ces réseaux. Les études réalisées à ce jour ont livré une estimation de travaux pour plus de 15 M€. A la demande de l'Agence de bassin et dans l'objectif d'optimiser les financements, une nouvelle étude a été lancée pour établir un plan d'action et identifier les priorités. Une stratégie

sur le long terme devra être élaborée avec les financeurs sur ce dossier qui va impacter de manière très sensible la redevance pour l'ensemble des usagers de la CCHPB.

L'exposé du président entendu,  
Le conseil communautaire,

## PREND ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

---

### POINT N°13 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

#### **Budget ordures ménagères Pays Boulageois et budget ordures ménagères Houve**

Les résultats comptables au 31/12/2023 du budget OM Boulageois :

- Déficit de 85 162,59 € en section d'exploitation (pour mémoire -123 413,81 € au 31/12/2022)
- Déficit de 97 562,92 € en section d'investissement (pour mémoire -52 661,70 € au 31/12/2022)

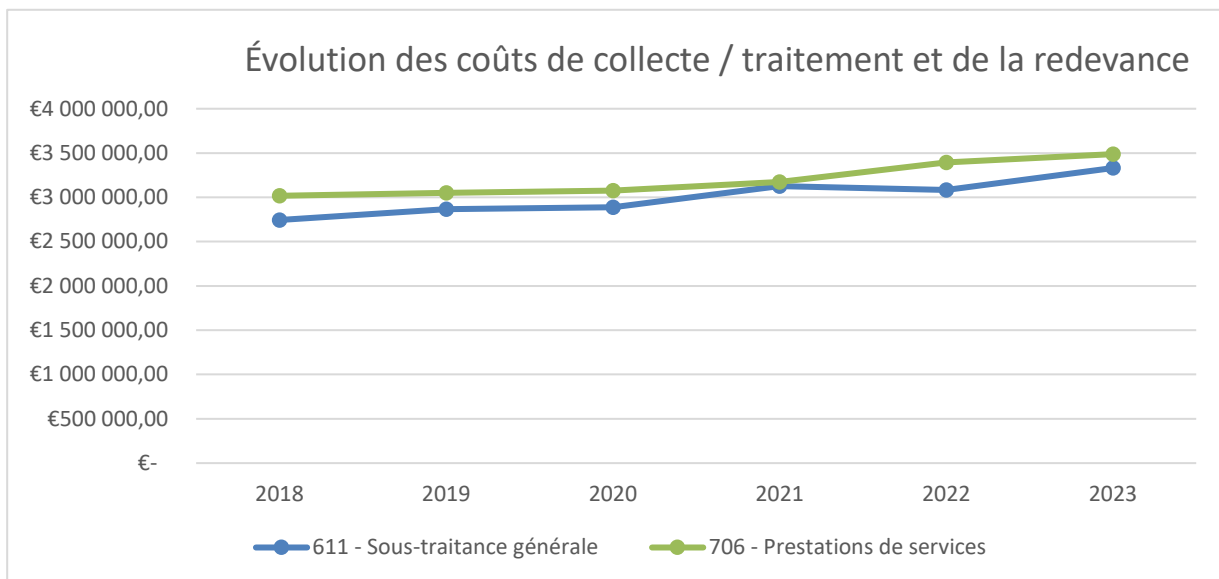
Les résultats comptables au 31/12/2023 du budget OM Houve :

- Déficit de 16 172,74 € en section d'exploitation (-131 762,25 € au 31/12/2022)
- Excédent de 135 130,95 € en section d'investissement (123 781,51 € au 31/12/2022)

Les résultats évoluent positivement sous l'effet du rescrit de TVA reversé par le SYDEME, qui constitue une recette imprévue et permet de réduire les déficits des deux budgets.

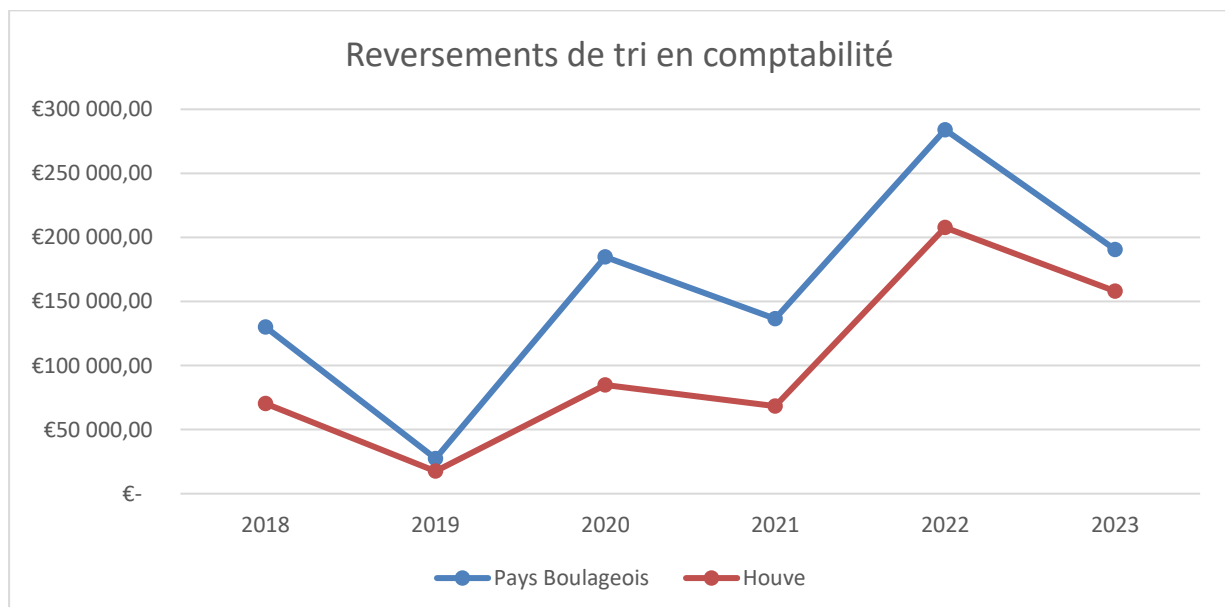
Les résultats d'exploitation des deux budgets demeurent négatifs à la clôture de l'exercice mais détiennent chacun une créance à l'encontre du SYDEME (166 000€ pour les OM du boulageois et 104 000€ pour les OM de la HOUBE) qui sera totalement apurée en 2025 au terme du pacte financier. En contrepartie, les deux budgets devront abandonner leurs créances sur le SYDEME (274 240,80 € pour le Boulageois et 157 599,90 € pour le budget Houve). Ces créances correspondent à l'avance exceptionnelle versée en 2016 par les EPCI ; elles seront régularisées par opérations d'ordre.

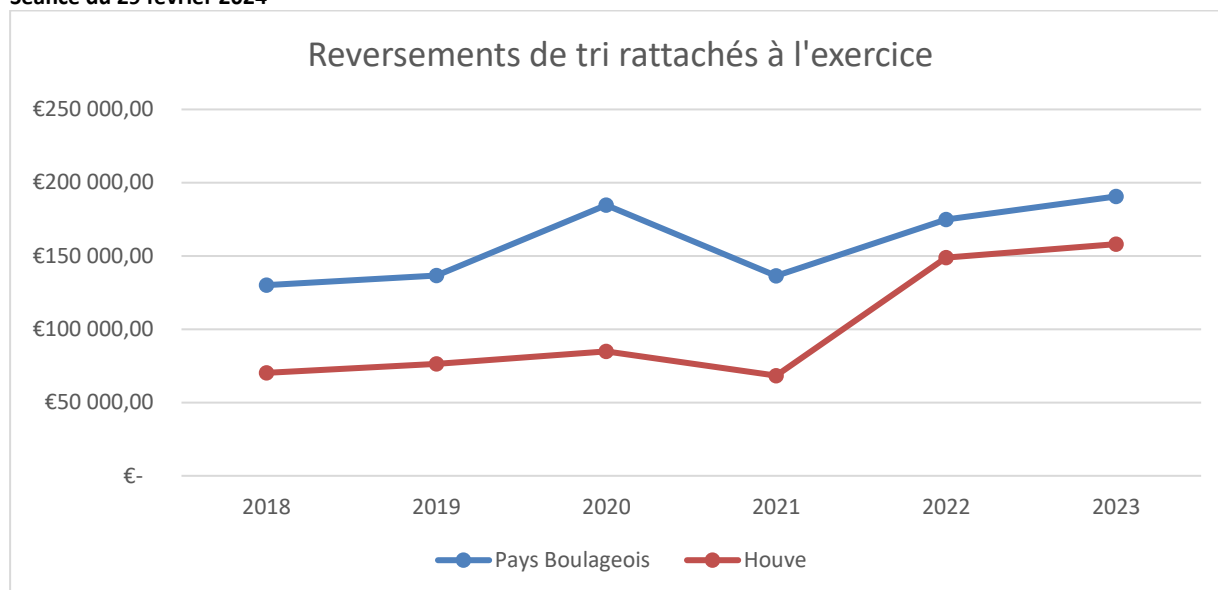
Le coût de la collecte et du traitement des déchets a progressé de 10% entre 2022 et 2023 **alors qu'en** parallèle la redevance n'a augmenté que de 3%



Les reversements de tri (hors pacte financier) progressent depuis 2018, bien que la variation entre les chiffres de 2022 et 2023 montre une baisse de 33 % pour le Boulageois et de 24 % pour la Houve. Cependant, il est important de noter que ce résultat est à pondérer. En effet, en 2022, une recette exceptionnelle a été versée afin de régulariser les montants non versés des années précédentes. Cette recette a eu pour effet de modifier la réalité des reversements de 2022.

En affectant cette régularisation aux exercices concernés, les reversements progressent de 9 % pour le Pays Boulageois et de 6 % pour le secteur de la Houve sur la période 2018-2023 :





Les budgets sont à jour dans le paiement des mensualités à l'égard du SYDEME.

L'encours de la dette au 31/12/2023 est de 277 868 € (314 386 € au 31/12/2022) pour le boulageois et pour le budget Houve de 613 459 € au 31/12/2023 (656 805 € au 31/12/2022). L'annuité 2023 s'élève à 36 518 € sur le boulageois (soit 2,52 € / hab) et à 43 346 € pour le secteur Houve (soit 5,19 € / hab)

Pour 2024, les tarifs de la redevance adoptés en conseil communautaire sont inchangés par rapport à 2023 :

**Pour le Boulageois :**

- **105,00€ pour la part fixe**
- **97,00€ pour la part variable**

**Pour la Houve :**

- **105 € pour la part fixe**
- **105 € pour la part variable**

L'apurement de la créance sur le Sydeme dans le cadre du pacte financier se poursuit et pourrait couvrir dès 2024 les déficits comptables, ce qui permet à la CCHPB d'envisager une stratégie de convergence des tarifs de la redevance. Cet objectif demeure soumis au retour à l'équilibre financier des deux budgets et aux conditions « techniques » de la fusion des budgets.

La prudence reste cependant de mise car les impacts de la réforme des consignes de tri ne sont pas encore maîtrisés faute de recul suffisant. La valorisation des déchets devrait produire davantage de ressources en raison des progrès en matière de tri et de l'augmentation des volumes recyclés. En contrepartie, les coûts de transport évolueront également.

Dans ce contexte incertain, la CCHPB a décidé de geler le montant de la redevance pour 2024, une décision rendue possible grâce au financement sur le budget principal de la CCHPB de l'acquisition des bornes de tri et des compacteurs pour une plus grande maîtrise des rotations. Les bennes de déchetterie sont désormais la propriété de la CCHPB qui économise ainsi les frais de location.

Des ajustements interviendront encore en 2024 pour une meilleure adaptation des points de collecte et des rotations avec les besoins. De nouvelles bornes seront installées sur les sites en tension et une veille sur les taux de remplissage sera exercée.

La réduction du volume des déchets et l'amélioration de la qualité du tri demeurent la priorité pour réduire les coûts induit par la TGAP sur les déchets non recyclés :

| Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées  | Unité | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  | 2025  |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| A - Installations non autorisées   | tonne | 151 € | 152 € | 164 € | 168 € | 171 € | 173 € | 175 € |
| B - Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté  | tonne | 24 €  | 25 €  | 37 €  | 45 €  | 52 €  | 59 €  | 65 €  |
| C - Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté | tonne | 34 €  | 35 €  | 47 €  | 53 €  | 58 €  | 61 €  | 65 €  |
| D - Installations autorisées relevant à la fois des B et C   | tonne | 17 €  | 18 €  | 30 €  | 40 €  | 51 €  | 58 €  | 65 €  |
| E - Autres installations autorisées  | tonne | 41 €  | 42 €  | 54 €  | 58 €  | 61 €  | 63 €  | 65 €  |

La CCHPB axera sa communication en 2024 pour une plus grande prise de conscience de ces questions par les usagers. A cet effet, elle a renforcé ses moyens humains en recrutant un agent exclusivement affecté à la compétence ordures ménagères. Cet agent aura pour mission de veiller au bon déroulement de la collecte des déchets, de sensibiliser les usagers au tri et à la réduction des déchets, et de proposer des actions d'amélioration du service.

L'exposé du président entendu,  
Le conseil communautaire,

**PREND ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Les membres du Conseil Communautaire,